

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 64 (1972)
Heft: 5

Artikel: La croissance économique et la population de la Suisse
Autor: Heinzmann, Hildebert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lesquelles on ne pouvait éviter semblable processus en recourant à des «accroissements de productivité» qui constituent le plus souvent un gaspillage de capitaux, cependant plus précieux que jamais.

Enfin, il est évident que l'aspect économique n'est pas le seul qui doive être considéré aujourd'hui, et que des facteurs émotionnels et irrationnels sont de nature à compliquer beaucoup la question. Nul n'est cependant en droit de douter que le bon sens, finalement, ne l'emporte si chacun est convenablement renseigné sur l'importance de l'enjeu.

La croissance économique et la population de la Suisse

Par Hildebert Heinzmann, lic. ès sciences économiques et commerciales

Remarques préalables

L'étude ci-après se base essentiellement sur les travaux du professeur Kneschaurek de l'Université de St-Gall qui a été chargé en 1968 par le Conseil fédéral de dégager les «perspectives de développement de l'économie suisse jusqu'en l'an 2000»¹ et sur les thèses relatives au concept de la population optimale développées par M. Alfred Sauvy, professeur au Collège de France², et appliquées au cas «Suisse» par le professeur François Schaller des universités de Berne et de Lausanne³.

I. Problèmes de la croissance économique

L'influence, la puissance et le bien-être d'un pays reposent de plus en plus sur sa capacité économique, laquelle est fonction de l'état des techniques et du dynamisme de sa population.

1. Les objectifs économiques: le carré magique

L'expérience montre que les différents objectifs de la vie économique qui visent à améliorer constamment le niveau de vie de la

¹ Entwicklungsperspektiven der schweizerischen Volkswirtschaft bis zum Jahre 2000: – première partie «Bevölkerung und Erwerbstätigkeit», St-Gall, mars 1969; – deuxième partie «Gesamtwirtschaftliche Entwicklungsperspektiven», St-Gall, mai 1970.

² «Théorie générale de la population», volume I «Economie et croissance» et volume II «La vie des populations», ouvrages parus respectivement en 1963 et 1966 aux Presses Universitaires de France, 108, Bd St-Germain, Paris.

³ «Le rôle de la main-d'œuvre étrangère dans l'économie suisse», conférence publiée dans le présent numéro de la «Revue syndicale».

population peuvent entrer en conflit. Ainsi, il n'est généralement pas possible d'atteindre dans toute leur étendue simultanément plusieurs objectifs. Le but de la politique économique moderne consiste à réaliser, du moins approximativement, le fameux carré magique dont les composantes sont:

- la stabilité des prix,
- le plein emploi,
- l'équilibre de la balance des paiements (équilibre extérieur),
- la croissance économique harmonieuse.

2. L'équilibre économique statique fondé sur la théorie de l'équilibre de la balance des paiements

A partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, jusque vers 1930, le souci numéro un des économistes était d'obtenir l'équilibre entre la production globale et la consommation (équilibre statique de l'économie), ce qui impliquait dans la réalité des périodes d'expansion et de récession (cycles économiques), un état de chose que l'on jugeait alors comme inéluctable. Aussi ne venait-il à l'esprit d'aucun homme sensé d'entreprendre quoi que ce soit pour mettre fin à cette alternance de prospérité et de dépression. *L'étalon-or* rendait impossible des déséquilibres prolongés de la balance des paiements. Le mécanisme des transferts de l'or imposait obligatoirement à un pays une politique monétaire restrictive en cas de reflux de l'or et une politique expansive en cas d'afflux de ce métal précieux. L'unique mission des banques centrales consistait alors à surveiller l'application des prescriptions sur la couverture-or du papier-monnaie en circulation. La stabilité dans les relations économiques internationales n'était réalisée qu'au prix de l'instabilité des économies nationales.

3. Equilibre dynamique de l'économie fondé sur la politique conjoncturelle autonome

La première guerre mondiale et plus particulièrement la crise économique des années trente sonnèrent le glas du système de l'étalon-or et amenèrent une réorientation globale des économies nationales. Alors que durant les années 1920 la politique monétaire libérale était directement influencée par l'évolution des stocks d'or (succes-sion de périodes d'extension et de restriction des crédits), la nouvelle politique conjoncturelle autonome se développa désormais en fonction des objectifs des différentes nations qui adoptèrent de plus en plus une politique économique *orientée vers l'expansion continue*. Parmi les multiples instruments utilisés par les gouvernants il y a lieu de relever:

- a) l'extension du crédit par le système bancaire;
- b) la planche à billets (politique appelée impasse en France et déficit budgétaire systématique aux Etats-Unis);
- c) l'augmentation du pouvoir d'achat par la hausse des salaires.

Cette nouvelle politique trouva son fondement théorique avant tout dans la « Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie », ouvrage publié en 1936 par l'économiste britannique John Maynard Keynes. Selon cet auteur, les gouvernements doivent tout mettre en œuvre pour assurer le plein emploi de la main-d'œuvre, grâce à une redistribution des revenus telle que le pouvoir d'achat des consommateurs croisse proportionnellement au développement des moyens de production. En bref, l'équilibre dynamique postule le développement de l'économie au rythme de l'intérêt composé. L'application de cette nouvelle conception économique en Allemagne à partir de 1933, sous la houlette d'un ministre de l'économie aussi avisé que le Dr Hjalmar Schacht, n'est pas étrangère au succès du régime hitlérien. Le système monétaire *d'étalon de change-or* né de la conférence de Bretton Woods de 1947 et les récents accords monétaires de Washington ont fixé certaines limites à la politique conjoncturelle autonome (cours de changes fixes). Le principe du nouveau concept économique est définitivement admis et a d'ailleurs largement fait ses preuves (absence des cycles conjoncturels qui étaient la marque dominante des économies des pays industriels jusque vers 1930).

Le plein emploi

Durant la deuxième guerre mondiale, des économistes réputés craignirent l'apparition de nouvelles crises économiques pour la période de l'après-guerre. Tous les responsables de la vie économique furent accaparés par la hantise du chômage qui, fort heureusement, ne se manifesta pratiquement plus depuis 1945. Au fur et à mesure que le plein emploi fut réalisé dans la plupart des pays, cet objectif perdit de son actualité.

La croissance économique harmonieuse

A partir des années 1950, on attachait une importance accrue à la croissance économique harmonieuse. Cette dernière constituait, d'une part, à mesure que la population augmentait, la condition préalable à la réalisation du plein emploi. D'autre part, la notion de croissance économique devint petit à petit un enjeu de la guerre froide (cf. défi économique lancé par Krouchtchev au monde libre).

La stabilité des prix

Les tendances inflationnistes qui se manifestèrent dès le début des années 1960 eurent pour conséquence de placer au premier plan

l'objectif de la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie. La discussion porta avant tout sur la question de savoir si la croissance économique continue fut à l'origine de l'inflation. La nécessité d'assurer la stabilité des prix découla du fait que les tendances inflationnistes sont susceptibles d'engendrer des déséquilibres graves dans la balance des paiements et les relations internationales. Le maintien de prix constants est par ailleurs commandé par d'autres raisons de caractère impérieux. La diminution du pouvoir d'achat de la monnaie peut avoir des conséquences néfastes sur la propension à épargner, notamment lorsque le taux d'inflation dépasse en l'espace de plusieurs années le taux de rendement. On peut à juste titre redouter qu'un climat d'inflation est de nature à favoriser des investissements économiquement non justifiés (acquisition d'immeubles, augmentation des stocks, etc.), ce qui influence défavorablement le développement économique. L'inflation – qui est une sorte d'épargne forcée sur laquelle le particulier ne conserve aucun droit de disposition – engendre d'autre part une grave injustice sociale et touche avant tout les personnes à revenus fixes (et souvent modestes), comme par exemple les rentiers. C'est le résultat d'un immense gaspillage. En raison des incidences multiples de l'inflation (économiques, sociales, politiques, etc.), on peut déclarer que la stabilité des prix occupe actuellement une position clé parmi les objectifs économiques.

Equilibre de la balance des paiements

La plupart des pays industrialisés ne sont plus disposés à orienter leur politique économique en fonction de l'état de leur balance des paiements. Les déficits peuvent actuellement être couverts, pour la majeure partie des pays, par des tirages sur le Fonds monétaire international. Il ne peut toutefois s'agir en l'occurrence que d'un palliatif occasionnel et limité dans le temps. Pour résorber un excédent ou un déficit chronique de la balance des paiements, seul un changement de parité est efficace.

La politique des revenus constitue un instrument relativement récent pour supprimer les déséquilibres de la balance des paiements dans une économie à régime de taux de changes fixes et qui veut réaliser simultanément le plein emploi et la stabilité des prix. (La politique des revenus vise à limiter, dans une économie à haut degré d'emploi, la hausse des salaires nominaux et des autres revenus en fonction de la productivité dans le but d'empêcher l'inflation des coûts.) Cette politique a notamment été appliquée, il y a quelques années, sans grand succès en France. La grande difficulté réside notamment dans le contrôle des profits auquel les syndicats subordonnent leur accord pour le contrôle des salaires nominaux.

4. L'objectif primordial: la stabilité des prix

Les trois dernières décennies ont été caractérisées par une croissance quasi ininterrompue de l'économie. Presque tous les pays industrialisés – du moins jusqu'à ces derniers temps – connaissent le plein emploi, parfois même le suremploi. Il résulte de cette situation que la priorité est actuellement accordée à la stabilité des prix. Celle-ci s'impose d'autant plus que l'inflation, outre qu'elle engendre une grave injustice sociale, remet en question la réalisation des autres objectifs économiques. Ainsi, l'inflation provoque des déséquilibres de la balance des paiements et ralentit tôt ou tard le développement économique. En conclusion il est permis d'affirmer que la stabilité des prix est la condition indispensable à l'expansion continue de l'économie, au maintien du plein emploi et au développement harmonieux des échanges et paiements internationaux.

II. La politique conjoncturelle en Suisse

Les moyens de politique conjoncturelle dont dispose actuellement le Conseil fédéral concernent exclusivement la lutte contre les crises économiques et le chômage (équilibre économique statique) et ne permettent pas d'intervenir efficacement en cas de surexpansion. Le nouvel article 31 quinquies de la Constitution (actuellement en procédure de consultation) vise à remédier à cette carence et à conférer aux autorités des instruments pour lutter également contre le renchérissement (équilibre dynamique de l'économie). Schématiquement, l'économie d'une nation se présente sous l'équation suivante: $\text{production} = \text{consommation}^* + \text{épargne}^{**}$

* Consommation par des particuliers et l'Etat, sans les biens et les services destinés à l'investissement.

** La notion d'épargne doit être comprise en termes réels, matériels; c'est la quantité de marchandises disponibles pour l'investissement.

L'équilibre économique se traduit de son côté par l'équation suivante:

$$\text{investissement (I)} = \text{épargne (S)}$$

Dans une économie moderne, l'équilibre parfait entre l'épargne et l'investissement n'est jamais réalisé parce que les centres respectifs de décision sont différents (l'épargne dépendant de réactions subjectives, l'idée étant à la base de l'investissement).

Les situations suivantes peuvent se présenter:

1. $S > I$, c'est-à-dire l'épargne réelle dépasse le niveau de l'investissement. Cette situation correspond à celle des années trente;

il en résulte à brève échéance la surproduction et la constitution de stocks, à longue échéance, le sous-emploi (chômage) et la baisse des prix (déflation). Les moyens classiques d'intervention de l'Etat sont le déficit budgétaire (planche à billets), l'extension des crédits, l'élévation du pouvoir d'achat par la hausse des salaires.

2. $I > S$, c'est-à-dire l'investissement est supérieur à l'épargne. Il s'agit en fait d'une impossibilité, puisque l'on ne peut consommer et investir plus que l'on ne produit. L'équilibre est assuré en permanence par l'élévation continue des prix, autrement dit par l'inflation qui est une sorte d'*épargne forcée*. Les prix augmentant davantage que les revenus, les particuliers sont obligés de restreindre leurs dépenses de consommation. Les personnes touchant des revenus, et notamment les salariés, s'opposent aux pressions exercées sur leurs revenus réels – et partant sur leurs besoins – en tentant d'obtenir des hausses de salaires. L'augmentation des traitements provoque une nouvelle augmentation des prix, car ces derniers doivent rester supérieurs aux revenus afin de rendre possible l'investissement ultérieur. C'est ainsi que se déclenche la spirale infernale prix-salaire. Les tendances inflationnistes ne naissent pas uniquement dans l'économie intérieure. L'inflation peut aussi être *importée*. Ainsi un pays qui a réussi à maintenir le taux de dépréciation de sa monnaie au-dessous de celui des autres nations risque d'être confronté à des pressions inflationnistes persistantes en raison de l'excédent de sa balance des paiements. Ce phénomène est précisément appelé « *inflation importée* ».

Lutte contre l'inflation

L'inflation est une pression chronique exercée par la demande effective et solvable sur le volume de l'offre des biens et des services. Il n'existe malheureusement pas de solution miracle pour combattre ce fléau de l'économie moderne. Théoriquement du moins il devrait être possible de lutter contre l'inflation :

1. en favorisant la croissance (élargissement de l'offre);
2. en freinant la croissance (restriction de la demande).

ad 1. Elargissement de l'offre

Il n'est possible de stimuler la croissance et d'agir ainsi sur l'offre que pour autant que l'économie dispose de facteurs de croissance inutilisés (sous-emploi, machines non mises à contribution).

ad 2. Restriction de la demande

Les moyens classiques tels que les mesures monétaires, budgétaires et fiscales mis en œuvre pour supprimer les excédents de la

demande globale ne sont pas seulement impopulaires mais ils comportent certains risques qui tiennent au fait qu'il est toujours délicat de doser ces mesures de façon telle qu'il n'en résulte pas un arrêt de la croissance ou même une récession. Par ailleurs ces mesures doivent être conçues et appliquées de manière à ne pas provoquer à leur échéance de nouvelles tensions inflationnistes (p. ex. à l'échéance des arrêtés «antisurchauffe» de 1964).

Un moyen adéquat pour lutter contre l'excédent de la demande globale résiderait dans l'encouragement de l'épargne (ce qui supposerait des allègements fiscaux et la stabilisation du pouvoir d'achat de la monnaie). Les partenaires sociaux et chacun d'entre nous devraient se souvenir que l'on ne saurait forcer l'expansion sans que, à la longue, l'économie en souffre. L'on ne peut éviter un tel excès qu'en adaptant les prétentions aux possibilités réelles de l'économie. (A cet égard il convient de relever que les hausses de salaires qui dépassent l'augmentation de la productivité ont un caractère nettement inflationniste.)

III. La croissance de l'économie suisse: faits et perspectives

On mesure généralement la croissance économique d'un pays en se référant au produit national brut. Ce dernier évalue les biens et services fournis dans un pays sur la base des prix auxquels ils peuvent être acquis sur le marché par les particuliers. Par croissance économique l'on entend en conséquence l'accroissement du produit national brut constaté au cours d'une période déterminée, généralement une année, en comparaison des données relatives à une période antérieure correspondante. Afin que la croissance calculée sur la base du produit national brut soit réelle, et non pas apparente, il est nécessaire de tenir compte de la dépréciation de la monnaie. On ne peut logiquement parler de croissance que si la progression du produit national brut ne repose pas uniquement sur des augmentations de prix. (En cas de dépassement des taux de dépréciation, on se trouve dans une situation de *stagflation*.) Pour déterminer valablement le taux de croissance, il faut donc que le produit national brut soit évalué à prix constants.

Le revenu national est calculé selon les mêmes principes. On l'obtient en soustrayant du produit national brut les impôts indirects et les amortissements, mais en y ajoutant les subventions.

De 1950 à 1968, le taux de croissance du produit national brut (moyenne annuelle) calculé en termes réels était de 4,6% le taux d'inflation s'élevant alors en moyenne à 3%; pour la période 1970 à 2000, le professeur Kneschaurek prévoit les taux d'accroissement (moyenne annuelle) suivants:

produit national brut réel	3-3,5%
renchérissement (inflation)	4-4,5%

Evolution à long terme du revenu national de la Suisse

Année	Revenu national à prix courants en milliards de francs	Indice des prix (1914=100)	Revenu national à prix constants 1970 en milliards de francs	Population de résidence			Revenu moyen par tête d'habitant à prix constants 1970	Proportion d'étrangers en pour-cent de la population de résidence	Proportion de travailleurs étrangers en pour-cent de la population active	Indice des prix Ofiamt 1939 = 100
				Total en mio	Suisses en mio	Etrangers en mio				
1900	2,6	73,4	12,4	3,3	2,9	0,4	3 750.-	12		
1910	4,1	86,7	16,5	3,74	3,19	0,55	4 410.-	14,7	16,7	
1915	5,2	113	16,1	3,88	3,35	0,53	4 150.-	13,6		
1920	(11,1)*	(224)*	* (valeurs incertaines)							
1924	7,8	168,8	16,1	3,9	3,57	0,33	4 130.-	8,4		
1930	9,4	158,4	20,7	4,05	3,7	0,35	5 110.-	8,5		
1940	9,1	150,8	21,1	4,23	4,01	0,22	4 985.-	5,2		110
1945	13,1	208,9	21,9	4,4	4,2	0,2	5 000.-	4,5		152,3
1950	17,3	218,1	27,7	4,69	4,4	0,29	5 905.-	6,2		159,1
1955	23,4	236,7	34,5	4,98	4,61	0,37	6 925.-	7,4		172,6
1960	31,3	251,6	43,5	5,362	4,824	0,538	7 925.-	10	25	183,3
1965	50,1	294,7	59,4	5,945	5,023	0,922	10 000.-	15,5		214,8
1970	74,2	349,3	74,2	6,3	5,3	1,00	11 750.-	15,9	27,5	254,6

NB.: Nos calculs se basent sur des données du bureau fédéral de statistique, de l'Ofiamt et du rapport Kneschaurek. Il s'agit de chiffres arrondis.

En résumé l'évolution économique d'après-guerre et les perspectives de développement jusqu'en l'an 2000 se présentent comme suit:

	Période 1950-1968	Période 1970-2000
	Taux annuels en %	
demande globale	+ 7,6	+ 7 à + 8
- Renchérissement (inflation).....	+ 3	+ 4 à + 4,5
Offre globale	+ 4,6	+ 3 à + 3,5
Productivité du travail	+ 2,7	+ 2,5 à + 3
+ Potentiel de travail	+ 1,9	+ 0,4 à + 0,5
Produit national brut	+ 4,6	+ 3 à + 3,5
- Population	+ 1,5	+ 0,7 à + 0,7
Niveau de vie	+ 3,1	+ 2,5 à + 2,8
Potentiel de travail indigène	+ 0,6	+ 0,5
Potentiel de travail étranger.....	+ 8	+ 0
Potentiel global (moyenne pondérée).	+ 1,9	+ 0,4 à + 0,5

Le taux annuel d'accroissement du produit national brut des vingt années 1947-1967 était quatre fois supérieur à celui de la période d'entre-deux-guerres 1918-1938.

On constate d'autre part que l'évolution économique des vingt à vingt-cinq dernières années était caractérisée par une remarquable constance et qu'elle n'a pratiquement pas été influencée durant cette période par les très nombreux événements politiques mondiaux.

L'offre globale

A l'exception du potentiel de travail, il est très difficile de déterminer les différents facteurs de l'offre. La croissance économique (augmentation du produit national brut) est fonction du potentiel de travail (nombre de travailleurs) et de la productivité du travail (produit national brut réel par travailleur). La productivité du travail qui ne constitue en fait qu'une grandeur statistique peut être attribuée aux facteurs suivants:

- a) aux *investissements* pour 40 à 47%;
- b) au progrès technique et à l'amélioration du capital-compétence (capital immatériel représentant la somme des connaissances et des capacités intellectuelles et manuelles ainsi que la volonté au travail et l'ethnique professionnelle) pour 25 à 30%;

- c) aux effets de structure ainsi qu'à l'incidence positive de la politique économique et sociale jusqu'à concurrence de 25 à 30%.

Le taux d'investissement (investissement en pour-cent du produit national brut) suisse, représentant en moyenne 25% durant les deux dernières décennies, est sensiblement plus élevé que celui des autres pays hautement industrialisés.

Comparée à la situation des autres pays, l'influence du progrès technique et de la structure qualitative et du potentiel de la main-d'œuvre étrangère a été moins forte en Suisse (recours à la main-d'œuvre étrangère, augmentation sensible du nombre de travailleurs non qualifiés, recherche appliquée au lieu de la recherche fondamentale).

Les effets de structure et l'incidence de la politique économique et sociale étaient assez semblables en Suisse et dans les autres pays industrialisés dans la période d'après-guerre.

IV. Evolution probable de l'économie suisse jusqu'en l'an 2000

1. Le taux d'accroissement de l'effectif des travailleurs étrangers va se rapprocher du zéro (conséquence de la politique de stabilisation). Il serait d'ailleurs de plus en plus difficile de recruter à l'étranger de la main-d'œuvre ayant les qualifications professionnelles répondant aux exigences de nos conditions de production.

2. Le taux annuel d'accroissement de la main-d'œuvre suisse sera au cours des vingt ou trente prochaines années probablement inférieur à celui enregistré durant la période 1950 à 1968 (0,5% au lieu de 0,6%). Les raisons en sont les suivantes:

- a) vieillissement progressif de la population conjugué avec l'abaissement de l'âge de la retraite et la réduction de la durée du travail;
- b) l'augmentation du taux de formation.

3. Il ne sera guère possible d'élever à l'avenir sensiblement la productivité du travail au-delà du taux annuel de 2,7% atteint entre 1950 et 1967. (Taux d'accroissement enregistré dans la période d'après-guerre en Grande-Bretagne 2,1%, Canada 2%, USA 1,9%, Australie 1,8%, Belgique 2,9%.) Le taux d'investissement aura, à longue échéance, tendance à baisser. Par ailleurs, le coefficient de capitalisation qui exprime la quantité de capital que l'on doit investir dans un pays pour obtenir une augmentation déterminée de la production montre également une tendance à la hausse, passant de 4 en moyenne pour la période 1950-1968 à 7 environ pour la période 1990-2000.

Problèmes économiques fondamentaux des prochaines décennies

1. Pénurie plus aiguë encore de l'effectif de la main-d'œuvre

Les enquêtes sectorielles du professeur Kneschaurek permettent d'affirmer qu'il manquera à l'économie suisse, en l'an 2000, plusieurs centaines de milliers de travailleurs.

2. Tendance à l'accélération de l'inflation

(Expansion de la demande globale, développement ralenti de l'offre globale.)

3. Resserrement plus prononcé du marché des capitaux

Pour réaliser le taux annuel de croissance de 3 à 3,5%, le taux d'investissement, qui était de l'ordre de 27 à 28%, au cours de la période 1965–1970, devrait s'élever dorénavant à plus de 32%. Cette exigence résulte des faits suivants:

- a) la pénurie accrue de main-d'œuvre ne pourra être compensée, du moins partiellement, que par le recours à des formes et méthodes de production hautement capitalisées et à une amélioration continue de la structure qualitative de la main-d'œuvre (investissements supplémentaires pour la production, la formation et la recherche);
- b) le capital investi par travailleur ou par unité de production augmente non seulement parce qu'il est toujours plus nécessaire de remplacer le travail par le capital, mais également en raison du fait qu'il faut faire face aux exigences du progrès technique;
- c) dans une économie aussi développée que celle de la Suisse, des capitaux toujours plus importants devront être consacrés à des investissements qui n'engendrent aucun effet productif matériel direct voire même indirect (création de zones de verdure, de lieux de loisirs, protection des eaux, lutte contre le bruit et les immissions nocives, etc.).

Le financement des investissements (taux d'investissement de 32%) ne pourrait être assuré que si

- a) l'épargne des ménages et des entreprises s'accroît sensiblement;
- b) l'épargne «forcée» de l'Etat est également plus élevée (augmentation des impôts);
- c) l'économie suisse fait appel dans une plus large mesure au capital étranger.

4. *Adaptation structurelle accélérée aux conditions politiques, économiques, technologiques et sociales mondiales*

La restructuration inévitable s'accompagnera nécessairement d'un certain nombre de difficultés et de frictions qui ne pourront être surmontées et supportées que si chacun est conscient de la nécessité absolue de cette conversion et si l'on possède la rapidité d'esprit et la facilité d'adaptation qu'exige un monde en perpétuel renouvellement.

Les problèmes qui se poseront dans ce cadre à notre pays au cours des prochaines décennies peuvent être résumés de la manière suivante:

- a) Une des *tâches les plus urgentes* des autorités consiste à *intégrer économiquement et socialement les travailleurs étrangers* qui ont été admis après la guerre dans une perspective de politique économique basée sur des théories conjoncturelles d'avant-guerre (alternance de surchauffe et de crises).
- b) *Démantèlement de structures économiques dépassées*. Les entreprises modernes, concurrentielles et résolument tournées vers l'avenir exigent des dimensions nouvelles, de nouvelles méthodes de financement et d'autres structures de la main-d'œuvre en ce qui concerne ses qualifications. Il s'agit de passer d'une mentalité en affaires jusqu'ici essentiellement statique vers un mode de penser plus dynamique et créatif.
- c) L'évolution économique politique et sociale se déroulera à l'avenir dans un climat de *tensions accrues*.

On assiste à une internationalisation

- c1) des événements de nature politique et sociale concrétisés par la remise en question des structures actuelles de la société et de l'économie ainsi que les formes de vie existantes (influence des mass media et des moyens modernes de transport).
- c2) La deuxième source de tensions dans la politique internationale doit être recherchée dans le fossé toujours plus profond qui se creuse entre les Etats «forts» et les Etats «faibles» (différences de niveau de vie, écart croissant entre la puissance technique et la puissance militaire).
- c3) La troisième source de tensions a trait à la disproportion croissante entre la force militaire des grandes puissances et leur influence politique réelle sur le plan mondial, notamment en ce qui concerne le tiers monde qui prend toujours plus d'importance (diminution de l'influence et de l'autonomie des USA et de l'URSS, tendance à la désintégration des systèmes d'alliance existants, renforcement des forces politiques centrifuges et regain du nationalisme).

c4) La quatrième source de tensions tient au fait que le processus de maturation culturelle de la société humaine ne suit que péniblement le rythme du progrès technique et scientifique.

Le développement du progrès technique est devenu un processus largement autonome qui échappe de plus en plus au contrôle de l'homme.

L'image de l'apprenti sorcier qui n'arrive plus à maîtriser les esprits qu'il a invoqués caractérise parfaitement la situation de l'homme moderne. Que l'on songe seulement à la perspective atroce d'une guerre atomique ou biochimique ou à l'application abusive des dernières connaissances acquises en biologie moléculaire.

On ne s'étonne dès lors pas de ce que les hommes aient toujours plus de peine à orienter et à comprendre quelle est leur fonction dans un monde si complexe, menaçant et instable (sentiments d'isolement, d'une vie inutile et dénuée de sens, d'impuissance).

V. Le rôle joué par la main-d'œuvre étrangère dans l'économie suisse

L'histoire économique nous enseigne que plus le développement des techniques est sensible, plus la demande de main-d'œuvre est élevée. A première vue cette affirmation peut paraître discutable, notamment si l'on considère qu'une seule machine se substitue le plus souvent à plusieurs forces de travail. En réalité, le recours à de nouvelles techniques de production provoque tôt ou tard, du point de vue global – donc de l'économie nationale dans son ensemble – l'élévation du niveau de l'emploi.

L'intense progrès technique que nous connaissons depuis la fin de la guerre a permis d'assurer l'augmentation constante des salaires. La hausse des revenus provoque une forte augmentation de la demande globale qui se répercute infailliblement sur la production. L'élévation de la demande de main-d'œuvre se produit selon le mécanisme suivant:

Si, pour produire cent biens, il faut cent heures de travail, une nouvelle machine parviendra peut-être à réduire ce temps à cinquante heures. Le prix de revient baissera, entraînant la baisse du prix de vente. Simultanément les salaires ont tendance à augmenter, ce qui va élever la demande de biens. Si cette dernière passe de 100 à 300, le niveau de l'emploi qui était à l'origine de 100 va monter à 150 et ceci en dépit de l'économie de travail réalisée grâce à la machine.

Toute période de développement des techniques est caractérisée par une forte demande de main-d'œuvre, alors que les phases de stagnation des modes de production s'accompagnent invariablement

de chômage. Pour cette seule raison déjà il est vain de vouloir pallier l'insuffisance de main-d'œuvre par le recours à une technique plus avancée.

Ainsi que l'a démontré le célèbre démographe français Alfred Sauvy¹, on peut tenir pour acquis que le développement des techniques modernes a pour condition, et non seulement comme effet, un accroissement de population d'autant plus prononcé que ce progrès est plus important. La croissance peut à un moment donné être limitée par le seul fait que la progression démographique est trop faible. Il ne suffit par exemple pas de connaître la technique des chemins de fer pour justifier économiquement l'utilisation de ce moyen de transport aux avantages incontestés; il ne suffit pas non plus de disposer à un moment donné des capitaux nécessaires à l'édification de l'infrastructure et à l'acquisition du matériel roulant. Il importe avant tout que la densité de population soit telle que la lourde charge des frais fixes puisse être supportée en grande partie par les usagers. Cette conclusion se vérifie aujourd'hui dans le cas de toute industrie moderne.

Si nous considérons les industries les plus dynamiques de la Suisse, nous constatons qu'aucune n'a pu éviter d'accroître son personnel au cours des deux dernières décennies. Aucune ne pourra indéfiniment rester dans le peloton de tête si toute extension sur le plan de l'embauche lui est légalement ou pratiquement interdite. *Cela confirme cette loi qui veut qu'à tout état des techniques corresponde un optimum de la population et un seul.*

Si cet optimum est dépassé on s'expose au chômage (cf. situation des pays en voie de développement). De même, il est exclu de vouloir tirer profit des techniques modernes en l'absence d'une densité de population suffisante.

Sur le plan économique, les notions de « surpeuplement » et de « sous-peuplement » sont des notions purement relatives exprimées en fonction de l'état des techniques qui est soumis à évolution constante.

Il en va de même de la notion de développement. Ainsi un pays riche comme la Suisse peut devenir sous-développé si son économie reste stagnante et ne se développe pas au rythme de celui des autres pays industrialisés en raison par exemple d'une expansion démographique insuffisante.

Rappel historique

1. Depuis l'origine de la Suisse jusque vers 1850 la Suisse fut un pays *surpeuplé*. Preuve en est l'émigration de nombreux citoyens suisses, notamment vers les pays d'outre-mer. Elle tira alors ses

¹ Théorie générale de la population, op. cit.

principales ressources de ses corps de mercenaires qui s'illustrèrent longtemps sur les champs de bataille de toute l'Europe.

2. Un changement radical intervient à partir de 1850. D'un pays d'émigration la Suisse devient, sous l'effet de la première révolution industrielle (construction de chemins de fer, etc.), brusquement un pays d'immigration.

En août 1914, on compta dans notre pays près de 600 000 travailleurs étrangers permanents et 90 000 saisonniers, soit au total 17,3% de sa population de résidence (3,9 millions). En l'espace de quelques décennies la Suisse s'est développée en un pays *sous-peuplé*.

3. Nouveau retournement de situation dès le début de la première guerre mondiale. Les difficultés économiques et notamment le ralentissement du progrès technique consécutifs au conflit armé firent que la Suisse devint de nouveau un pays *surpeuplé*. La proportion des étrangers par rapport à la population totale baissa à 10,4% en 1920, à 8,5% en 1930 et atteint le niveau le plus bas en 1945 avec 4,5%. Se fondant sur l'évolution de l'époque, le bureau fédéral de statistique estima en 1938 que la population de résidence qui s'éleva en 1936 à quelque 4 170 000 ne devrait pas dépasser 4 095 000 personnes en 1960 (chiffre effectif atteint: 5 360 000).

Le gouvernement suisse se préoccupa à la même époque de savoir si les trop nombreux Suisses ne pourraient pas émigrer en Amérique.

4. La situation se modifia une nouvelle fois au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Force est d'admettre que notre pays est à nouveau *sous-peuplé*. La proportion des étrangers dans la population de résidence subit l'évolution suivante:

1950 =	6,2%
1955 =	7,4%
1960 =	10 %
1965 =	15,5%
1970 =	15,9%

En l'absence des mesures de restriction introduites à partir de 1963, la proportion des étrangers serait actuellement encore nettement plus élevée. Il est en effet indiscutable que l'insuffisance de main-d'œuvre est générale et que le marché du travail est complètement épuisé depuis plusieurs années. Si la population était plus nombreuse en Suisse, personne ne manquerait d'emploi et le revenu réel de chacun s'élèverait plus rapidement encore.

Les notions de «surpeuplement» et de «sous-peuplement» sont des notions purement relatives qui ne peuvent se mesurer que par rapport à l'état du développement des techniques de production. C'est cette loi économique et démographique qui explique le déve-

loppement de la Suisse, notamment au cours des deux derniers siècles¹.

Les quatre phases d'évolution énoncées ci-dessus peuvent être représentées graphiquement (V. tableaux pp. 178/179).

La croissance économique qui se traduit chez l'individu, à court ou à long termes, par l'élévation de son revenu, ne peut être obtenue que par une correspondance précise entre le chiffre de population et l'état des techniques. Il est donc faux de prétendre que le niveau de vie est fonction du seul état des techniques ou des possibilités d'investissement. Pour tirer le maximum de rendement d'un état donné des techniques, et réaliser ainsi le revenu moyen optimal, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur une certaine densité de la population. Les courbes de nos représentations graphiques ne sont valables que pour un état donné des techniques à un moment déterminé. A chaque modification des techniques l'optimum de la population se déplace suivant la qualité du progrès technique. Ce dernier peut se présenter sous trois formes.

1 Le progrès technique neutre

Il a pour effet une élévation du niveau du revenu moyen sans modification de l'optimum de la population. Cette hypothèse est sans portée pratique.

2. Le progrès technique récessif

Le progrès technique permet de réaliser globalement une économie de main-d'œuvre. Le maximum de revenu moyen ne pourra être obtenu que par une population réduite. Ce cas ne se présente pratiquement que dans le secteur de l'agriculture où l'introduction de machines a eu pour conséquence de libérer un nombre important de travailleurs qui a plus que compensé le nombre de travailleurs nécessaires à la conception, réalisation, diffusion et à l'entretien de ces machines.

3. Le progrès technique processif

En règle générale le progrès technique a un caractère processif. Il n'est possible d'en tirer le maximum, d'obtenir le revenu moyen optimal, que si la population est plus nombreuse.

Cette dernière hypothèse correspond exactement au développement de l'économie suisse depuis la fin de la deuxième guerre mondiale

¹ A remarquer que cette loi se vérifie également dans le cas de l'Allemagne (situation actuelle semblable à celle de la Suisse), de l'Italie ou de l'Espagne (situation actuelle inverse à celle de la Suisse) et de nombreux autres pays.

et aux perspectives de développement jusqu'en l'an 2000 élaborées par le professeur Kneschaurek.

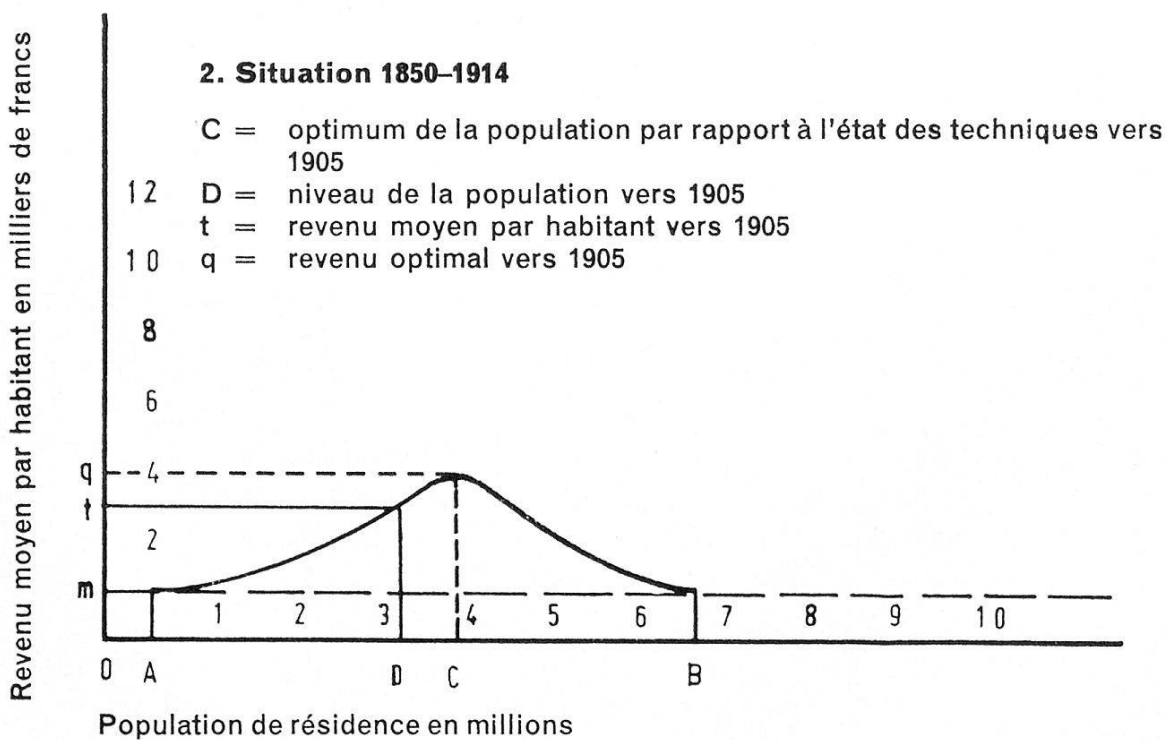
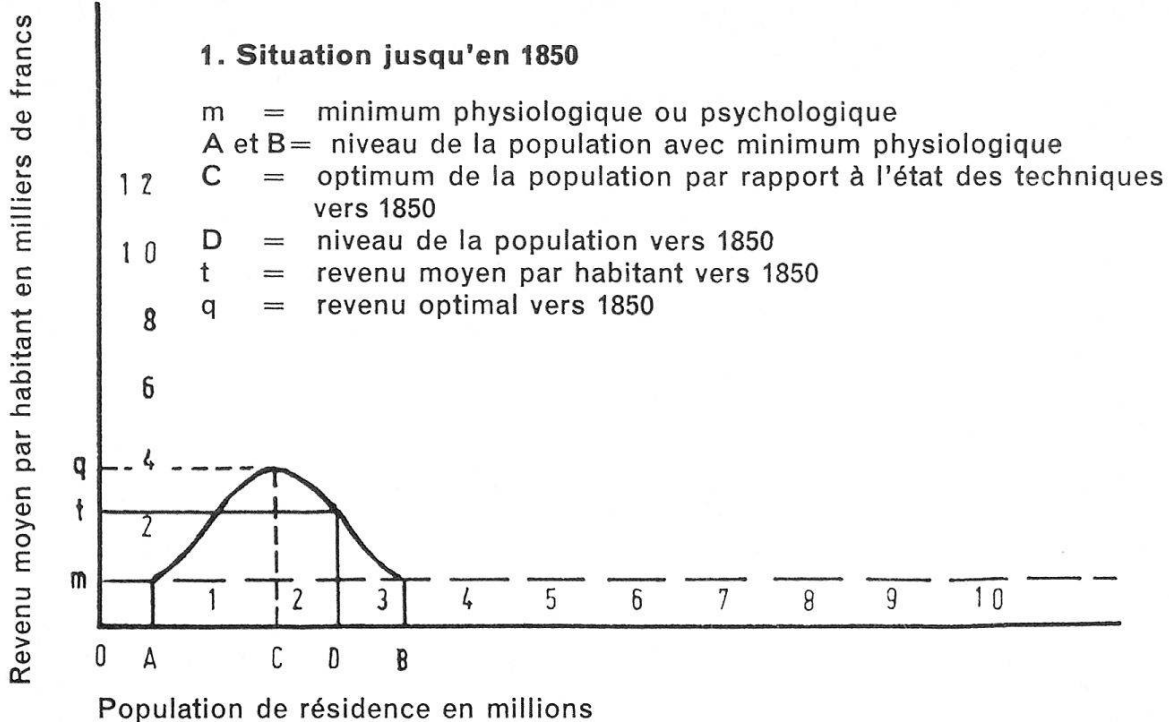
Il est permis d'affirmer que ni en 1963 (mise en vigueur du premier ACF limitant l'admission de la main-d'œuvre étrangère) ni à l'heure actuelle la Suisse n'a atteint le chiffre optimal de population. Preuve en est l'insuffisance chronique de main-d'œuvre (excédent important des offres d'emploi par rapport aux demandes d'emploi). Une autre preuve nous est fournie par la nécessité de maintenir et même de renforcer les mesures restrictives.

Inflation et main-d'œuvre étrangère

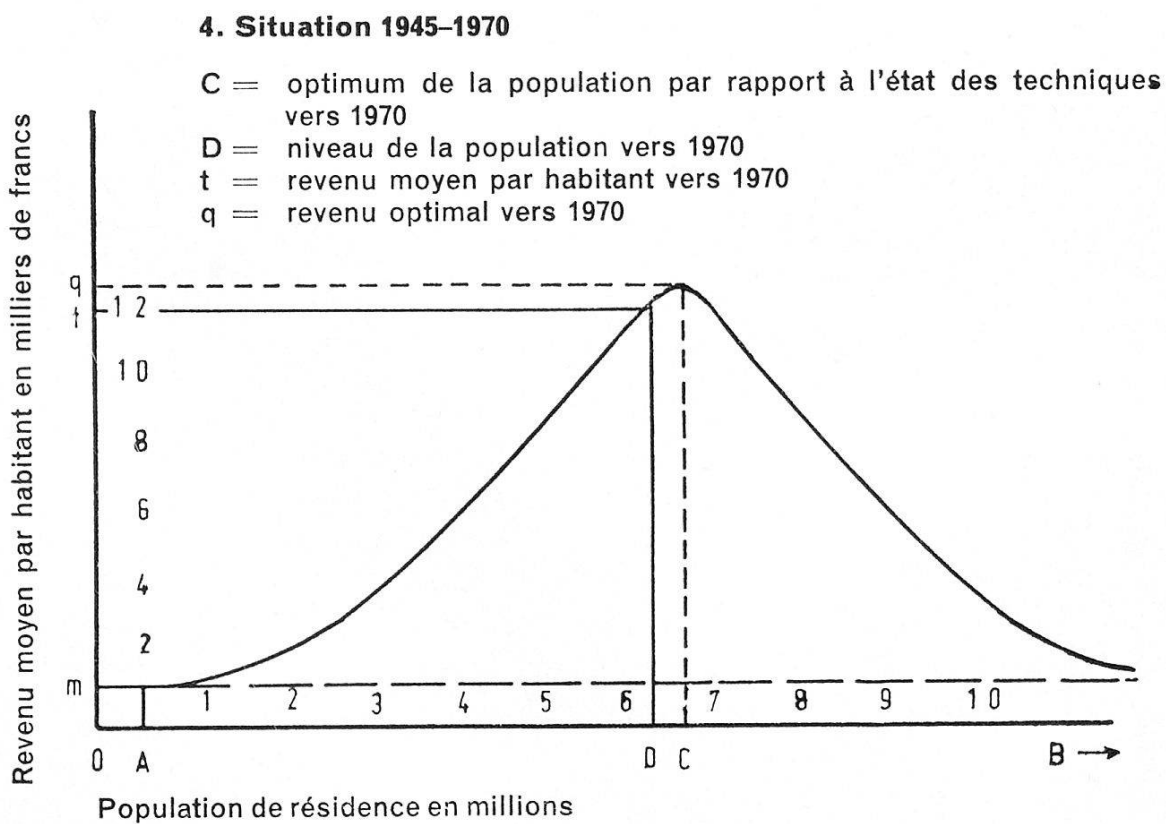
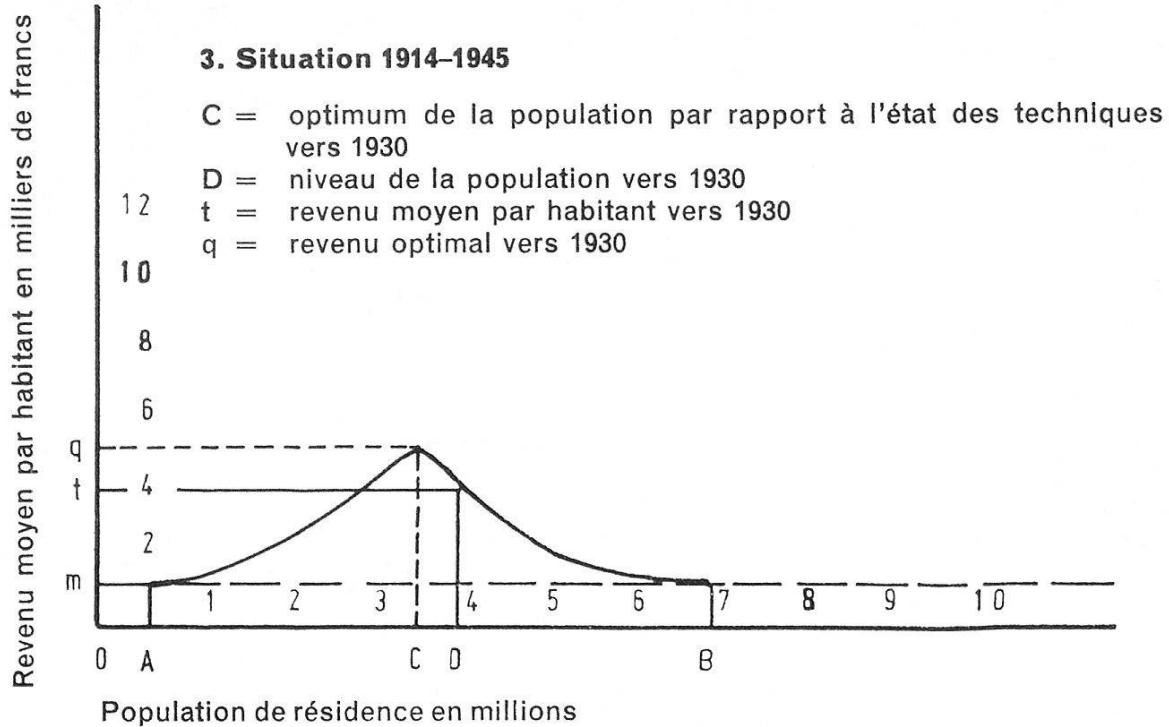
Divers milieux prétendent que la cause première de l'inflation doit être recherchée dans le recours à la main-d'œuvre étrangère. D'autres sont convaincus que la tendance actuelle au renchérissement a été provoquée par le blocage de l'immigration. Force nous est d'admettre que l'afflux de main-d'œuvre étrangère n'a pas été à l'origine de l'inflation. Le recours aux travailleurs étrangers s'explique par l'insuffisance de la main-d'œuvre indigène et en conséquence par l'état de surexpansion de notre pays, lequel est invariablement accompagné par le phénomène de l'inflation. Il s'ensuit que l'afflux de main-d'œuvre étrangère est bel et bien la *conséquence* de la surchauffe et de l'inflation et non leur cause. Néanmoins, il est établi que l'immigration massive et incontrôlée des années 1960–1964 (l'excédent d'immigration s'élevait alors à environ 302000 personnes, c'est-à-dire annuellement à 73000 personnes, l'augmentation des travailleurs étrangers se chiffrant à elle seule à 214000 ou 53000 par année – ces chiffres ne tiennent pas compte des saisonniers) constitua une *cause amplificatrice* de l'inflation.

A première vue on est tenté de dire que le recours à la main-d'œuvre étrangère devrait avoir un effet anti-inflationniste, puisque par son activité celle-ci permet d'augmenter notablement la demande globale et puisque logiquement elle produit plus de biens qu'elle n'en consomme (à défaut de quoi les employeurs n'auraient aucun intérêt à engager des étrangers).

Mais il convient de ne pas perdre de vue l'importance des investissements exigés par l'équipement professionnel et par l'intégration dans notre société moderne de chaque travailleur supplémentaire et souvent des membres de sa famille, investissements dont les amortissements exigent un délai minimum de dix à vingt ans. Il est très difficile d'évaluer le coût moyen d'un poste de travail. Sur la base d'un certain nombre d'enquêtes on peut estimer ce coût au bas mot à 50000 francs, certains postes de travail exigeant des dépenses de l'ordre d'un million de francs. Par ailleurs l'intégration sociale d'un étranger nécessite au moins des investissements de l'ordre de 150000 francs (logement, écoles, hôpitaux, moyens de



NB: Le revenu moyen par habitant a été calculé à prix constants 1970 (évaluation pour 1850)



NB: Le revenu moyen par habitant a été calculé à prix constants 1970 (évaluation pour 1850)

communication, aménagement des cités, personnel administratif, etc.). Les dépenses minimales occasionnées par chaque nouveau travailleur s'élèvent ainsi à 200000 francs. Si l'on tient compte des chiffres précités, on peut déduire que durant la période 1960-1964 les investissements supplémentaires exigés par l'immigration se montaient annuellement à environ 10 milliards de francs matérialisés par une demande de biens certainement supérieure à la production des nouveaux immigrés. Cette situation a indiscutablement pesé sur le niveau des prix. Les mesures restrictives ordonnées en 1963 doivent donc être considérées comme une contribution importante à la lutte contre le renchérissement et n'étaient en conséquence pas seulement commandées par des impératifs politiques.

De même qu'une immigration incontrôlée, le renvoi de travailleurs étrangers, en faveur desquels des investissements importants ont déjà été consentis, aurait infailliblement un effet inflationniste. D'une part, il en résulterait une tension supplémentaire sur le marché du travail et par voie de conséquence une nouvelle tendance à la hausse des salaires dépassant l'augmentation de la productivité. La non-utilisation de ces coûteux investissements constituerait d'autre part un gaspillage insupportable dont pâtirait en fin de compte l'ensemble de la population suisse. En effet, ces investissements devenus improductifs devraient fatalement être amortis au détriment des consommateurs (facteur d'inflation supplémentaire). A cet égard il importe de relever encore qu'un blocage durable de l'immigration ne risque pas seulement, compte tenu des perspectives de croissance démographique élaborées par le professeur Kneschaurek et confirmées par la sensible régression de la natalité observée depuis quelques années (de 1964 à 1970 les naissances suisses ont passé de 85720 à 69435 – si la tendance actuelle se poursuit, les naissances suisses seront plus que compensées par les décès suisses dans un délai de quatre à cinq ans), ainsi que de la tendance à l'accélération du progrès technique, d'engendrer un ralentissement de la croissance économique intérieure, mais encore de remettre en question notre capacité concurrentielle sur le marché mondial et notre position privilégiée parmi les nations industrialisées. Il serait enfin illusoire de combattre, dans ces conditions, l'inflation que M. le Conseiller fédéral Celio a récemment qualifiée à juste titre d'ennemi n° 1 de la démocratie. Sur le plan strictement économique il serait hautement souhaitable d'assouplir aujourd'hui déjà les mesures restreignant l'admission des travailleurs étrangers.

Revenus et main-d'œuvre étrangère

Les revenus des saisonniers et des travailleurs titulaires d'autorisations de séjour annuelles et d'établissement s'élevaient en 1970 approximativement à 7,2 milliards de francs, dont environ 1,35 mil-

liard de francs ont été exportés, soit 18%. En ce qui concerne les frontaliers, la part des salaires rapatriée est évidemment beaucoup plus élevée, soit environ 0,93 milliard de francs.

Dans l'opinion publique on reproche très souvent aux étrangers ces exportations d'argent. En réalité ces transferts de capitaux ont, tout au moins à court terme, un effet anti-inflationniste, puisque les étrangers concernés renoncent à acquérir et à consommer des biens qu'ils ont contribué à produire, allégeant d'autant la demande globale, ce qui va très précisément dans le sens des appels lancés, à plusieurs reprises, par le Conseil fédéral. A long terme toutefois les capitaux rapatriés servent à financer les importations en provenance de la Suisse et affluent à nouveau vers la Suisse. Le professeur François Schaller soutient pertinemment que tout l'argent gagné en Suisse (argent qu'il dénomme bons d'achat) depuis la fin de la guerre est bel et bien dépensé chez nous par le mécanisme du commerce international. Le contraire ne serait possible que si l'argent était converti en or, ce qui, d'après des renseignements fournis par la Banque nationale, ne s'est plus produit depuis 1945, du moins en ce qui concerne l'Italie et l'Espagne.

IV. Conclusions

Les prescriptions en matière d'admission d'étrangers en général et de travailleurs étrangers en particulier relèvent de la politique de l'Etat, prescriptions que ce dernier est habilité à émettre dans le cadre de ses fonctions normales.

L'économie doit se faire un devoir de se mouvoir, dans son propre intérêt aussi bien que dans l'intérêt général, de façon aussi habile ou aussi productive que possible à l'intérieur du cadre fixé par ces prescriptions.

Compte tenu de la pénurie accrue de main-d'œuvre et du resserrement du marché des capitaux, des dépenses d'infrastructure toujours plus élevées et indispensables (protection civile, hygiène, santé publique, protection de l'environnement, loisirs, formation, culture, etc.) et des perspectives de développement technologique, on peut logiquement se poser la question de savoir si notre pays sera en mesure de maintenir longtemps encore sa capacité concurrentielle à l'égard des autres pays développés. Dans ce contexte il convient de ne pas perdre de vue que l'état de développement économique est une motion relative et doit en conséquence être mesuré par rapport à l'état de développement des autres nations.

Comment la Suisse peut-elle sortir du goulot d'étranglement qui la menace

1. Tout d'abord, il y a lieu de tirer profit d'une façon aussi rationnelle que possible du marché potentiel de main-d'œuvre disponible. Grâce

à une politique appropriée en matière de formation, il devrait être possible de procurer de nouvelles forces de travail à des secteurs, à des corps de métiers qui souffrent d'une pénurie chronique de personnel, ainsi qu'à des branches indispensables à la bonne marche de notre économie (promotion du prestige social de l'apprentissage professionnel et du travail manuel, recyclage professionnel, formation continue et formation des adultes). Simultanément il conviendrait de réglementer de manière plus stricte certaines professions qui se sont développées à la faveur de la haute conjoncture. A cet égard on peut par exemple mentionner le fait que des jeunes de plus en plus nombreux abandonnent des métiers traditionnels pour devenir courtiers en immeubles, voyageurs de commerce, acqui-siteurs d'assurances, vendeurs d'automobiles ou pour embrasser d'autres professions «faciles» dont la justification économique est souvent douteuse. Par ailleurs il semble que le travail féminin pourrait davantage encore être mis à disposition de l'économie. Selon les estimations du professeur Baumer de l'Université de St-Gall, basées sur la situation d'autres pays industrialisés et sous réserve de la réalisation de certaines conditions, il devrait être possible de recruter d'ici l'an 2000 environ 180000 forces de travail féminines supplémentaires. Ce chiffre ne doit en aucune façon nous laisser indifférents surtout si l'on tient compte du fait que selon les prévisions du professeur Kneschaurek le potentiel total de travail ne s'élèvera, sur la base de la situation actuelle, que d'environ 420000 unités. Pour encourager le travail féminin, il importe en premier lieu de reviser notre système fiscal; aussi longtemps que les revenus cumulés d'un couple serviront de base d'imposition (progression rapide du taux d'imposition), bien des épouses ne trouveront pas un intérêt manifeste à exercer une activité lucrative. Qu'il nous soit permis de relever à ce sujet le traitement privilégié des conjoints étrangers soumis au contrôle qui, dans la plupart des cantons, sont imposés séparément en vertu du système de l'impôt à la source, ce qui est de nature à créer des tensions entre Suisses et étrangers. Enfin nous sommes d'avis que des économies de main-d'œuvre pourraient être réalisées dans certaines administrations publiques et semi-publiques par l'adoption de méthodes de travail plus rationnelles et par des mesures de réorganisation.

2. Pour parer à l'insuffisance de main-d'œuvre on préconise généralement des mesures de rationalisation. Sur la base de l'évolution des cent dernières années on doit constater que le recours à l'innovation technique (donc la rationalisation et l'automatisation) accroît certes la production par unité de travail mais entraîne, à long terme, presque fatalement une embauche supplémentaire en raison de l'augmentation considérable de la production exigée par les amortissements. (Pour cette simple raison le chômage prévu il y a plus

de cent ans par le célèbre économiste genevois de Sismondi, à la suite de la tendance croissante à la mécanisation des postes de travail, ne s'est jamais produit.) Le professeur Schaller définit comme suit le progrès technique: «C'est produire cinq fois plus avec seulement deux fois plus de main-d'œuvre.» Il s'ensuit qu'il est vain de vouloir pallier le manque de main-d'œuvre par des mesures de rationalisation. Bien sûr, ce phénomène doit être apprécié à longue échéance et globalement, c'est-à-dire sur le plan de l'économie nationale dans son ensemble et non par entreprise ou secteur.

3. Une autre mesure dont il est souvent question réside dans le transfert de centres de production à l'étranger. Toutefois un tel transfert ne peut pratiquement être envisagé que par les grandes entreprises à solide assise financière. Cette solution efficace pour parer à la pénurie de main-d'œuvre est susceptible d'être encouragée par des allègements fiscaux ou par l'extension territoriale de la garantie aux risques d'investissements (par exemple son extension aux pays limitrophes à la Suisse). Le transfert à l'étranger comporte également certaines limites naturelles pour les grandes entreprises en raison du fait notamment que les centres de recherche ne peuvent être dissociés indéfiniment des centres de production (pas plus d'ailleurs que les seconds ne peuvent être dissociés des premiers), ce qui a pour conséquence que notre économie ne peut se spécialiser d'une façon unilatérale. Au cas où la succursale d'une entreprise suisse à l'étranger devient prospère – ce qui correspond bien au but recherché – il risque tôt ou tard de se poser le problème irréversible du transfert de la direction suisse auprès du centre de production à l'étranger.

4. Une autre mesure efficace consiste dans les fusions et concentrations d'entreprises. Le développement peut en particulier être favorisé par des avantages fiscaux. Dans le même ordre d'idée il faut mentionner les améliorations en matière de technique industrielle et les révisions de programmes ainsi que les contrats de collaboration.

5. La politique des priorités est aussi un moyen valable pour sortir de l'impasse. Elle devrait pour le moins viser à accorder des avantages aux entreprises dont la justification économique est indiscutée à celles dont l'existence est jugée nécessaire au développement harmonieux de l'économie nationale (par exemple sous forme d'allègements fiscaux ou de prêts sans intérêts, etc.), et à rendre plus difficile le développement d'entreprises économiquement non justifiées.

6. Enfin pour enrayer la baisse inquiétante de la natalité suisse – un développement équilibré de la vie économique à long terme n'est

possible que si le vieillissement de la population est contrebalancé par un accroissement correspondant de la population active – il importe de prendre des mesures dans le domaine des allocations familiales et surtout des logements à caractère social.

En se plaçant sur le plan strictement économique, il ne fait pas de doute que l'assouplissement des prescriptions régissant l'admission des travailleurs étrangers serait souhaitable aujourd'hui déjà. Il est difficile de dire si un allègement de cette réglementation est possible dans un avenir plus ou moins rapproché compte tenu des exigences et impératifs politiques. Une politique d'information systématique du peuple suisse, portant sur les principales données fondamentales de l'économie et ses relations immuables avec la démographie, permettrait probablement de trouver une issue aux difficultés présentes.